



## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu de la séance du 28 février 2013

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni le 28 février 2013 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard EYSSARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2013

**Membres présents** : Monsieur Bernard EYSSARD, Maire

Michel CHANCY, Michel HUT, Dominique UNI, Gisèle VALENTE, Adjoint.

Pierre FEUGIER, Olivier GAILLARD, Sébastien JANY, Monique LARGOT, Sophie MERCIER, Hubert MOTTET, Stéphane TOURNOUD.

**Membres absents excusés** : Lionel JULLIN (ayant donné pouvoir à Gisèle VALENTE), Jean-Marc LAPIERRE (ayant donné pouvoir à Sébastien JANY), Rosine ROGNIN (ayant donné pouvoir à Sophie MERCIER).

**Membres absents** : Christelle BOINON, Nadine CHAPRE, Patricia DORIA.

**Secrétaires** : Michel CHANCY, Michel HUT.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la seule question inscrite à l'ordre du jour de ce conseil concerne l'application de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, à la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014. Mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 20 février 2013, ce débat avait été reporté, afin de laisser le temps à la commission municipale « Education-Jeunesse » de se réunir pour faire une proposition au conseil et afin de connaître les conclusions du conseil d'école du 21 février.

Il donne la parole à Dominique UNI, responsable de la commission Education-Jeunesse

Dominique UNI rappelle les grands principes de la réforme des rythmes scolaires :

- Mieux tenir compte des rythmes chronobiologiques de l'enfant, des moments au cours de la journée où il est plus réceptif, diminuer sa fatigue et mieux répartir les activités périscolaires et les temps d'enseignement.
- Maintien de 24 heures de classe par semaine, mais étalées sur 4,5 jours (ajout du mercredi matin).
- Pause méridienne de 1h30 minimum.
- Allègement de la journée d'enseignement de 45 minutes (les lundi, mardi, jeudi et vendredi), soit 3 heures par semaine pendant lesquelles seront organisés les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :
  - les APC (soutien personnalisé principalement) sont assurées par les institutrices dans le cadre de leur service. Leur organisation relève du directeur de l'école.
  - l'encadrement et le financement des TAP sont à la charge de la commune. Leur organisation suppose un partenariat entre le personnel enseignant et les animateurs, ce qui suppose une étroite collaboration entre l'école et les services périscolaires de la commune.Ces TAP sont facultatifs (comme les autres temps périscolaires - les familles ne sont pas obligées d'y recourir) et, comme tout temps de garderie périscolaire, peuvent être payants à condition que les tarifs pratiqués ne soient pas discriminatoires.

Dès la parution du décret (6 février) et compte tenu du délai imposé pour décider de la date d'application du décret dans chaque commune (31 mars), le Directeur de l'Ecole, les enseignantes, la Directrice de l'ALSH et moi-même avons beaucoup échangé afin de déterminer si la communauté éducative avait la motivation nécessaire de repenser son organisation, et si le village de Saint-Vérand avait les moyens humains, matériels et financiers d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013. Pour ne pas parler dans le vide, nous avons fait plusieurs simulations afin de chiffrer les moyens humains et les coûts de mise en œuvre de la réforme.

Les parents d'élèves ont eu le sentiment d'être tenus à l'écart et de ne pas avoir été suffisamment consultés. Il est vrai qu'une consultation plus large de ceux-ci aurait été souhaitable. Mais il a fallu aller très vite pour élaborer avec les acteurs de la mise en œuvre de la réforme (enseignantes, personnels éducatifs et animatrices) des scénarii chiffrés permettant aux différentes instances de l'école et de la commune de se positionner.

Suite à ces différentes simulations, il apparaît que notre village dispose du potentiel nécessaire : l'ALSH, l'infrastructure est là, les animateurs diplômés sont là, les locaux sont là et surtout les enseignants, professionnels de l'éducation, sont majoritairement motivés et conscients de la nécessité de la réforme.

Parmi les simulations étudiées, la simulation n°4 semble répondre le mieux aux attentes des parents et coûter le moins à la commune en personnels, tout en respectant les principes de la réforme :

- Aucune modification du déroulement de la journée pour les familles : pas de changement pour l'arrivée des enfants le matin, possibilité de récupérer son enfant à 11h30 ou 12h30 après les TAP, possibilité de ramener son enfant à 13h30 pour la garderie ou à 14h05 pour l'accueil de l'après-midi.
- Pause méridienne plus longue, possibilité d'organiser des TAP de 60'.
- Moindre coût pour la municipalité, un certain nombre d'animateurs étant déjà rémunérés lors de ce temps-là.

Lors du Conseil d'Ecole, les parents ont demandé le report de l'application de la réforme en 2014, alors que les enseignants sont majoritairement prêts à partir pour 2013 (5 enseignants sur 8).

La commission « Education-Jeunesse » s'est réunie lundi 25 février et s'est prononcée pour démarrer à la rentrée 2013 (6 voix pour - 1 contre).

Stéphane TOURNOUD demande quelle sera l'incidence financière de l'application de la réforme ?

Il est répondu que le coût annuel sera d'environ 9000 € (à préciser), soit sur le budget 2013 (= 1 trimestre) : 3000 €. L'état versera une aide de 50 €/élève aux communes qui appliqueront la réforme dès 2013.

De plus, les effectifs fréquentant les TAP pourront être déclarés à la CAF et, par conséquent, subventionnés.

Stéphane TOURNOUD ne comprend pas cette hâte à partir à la rentrée 2013. Appliquer la réforme à la rentrée 2014 permettrait de prendre le temps d'approfondir la réflexion et de se concerter avec les communes avoisinantes. Seulement 3 communes sont partantes en 2013 !

Dominique UNI : pourquoi attendre 2014, alors que nous avons toutes les cartes en main pour commencer à la rentrée 2013. Cette première expérience nous permettra de faire un bilan et de corriger, si nécessaire, ce qui doit l'être à la rentrée 2014. Sébastien Jany partage cet avis et se demande ce que pourrait de plus une année supplémentaire de réflexion.

Monique LARGOT approuve cette réforme mais regrette ce désengagement de l'Etat par rapport à l'une de ses missions « régaliennes » en en faisant supporter le coût par les communes. Olivier GAILLARD déplore le manque de concertation au niveau de la Communauté de communes.

Pierre FEUGIER s'inquiète de la suppression de certaines activités du mercredi matin pour quelques enfants.

Michel HUT dit que les associations devront trouver des solutions pour déplacer certaines activités. En revanche, c'est aussi une opportunité pour développer entre les communes et les associations des partenariats pour intervenir dans le cadre des TAP. Concernant la mise en œuvre de la réforme, il faudra faire un effort important d'information auprès des parents.

Le Maire propose de passer au vote.

**Pour l'application de la réforme à la rentrée 2013 : 10 - Contre : 3 - Abstention : 2**

Avant de clore la séance, le Maire souhaite que les simulations soient encore affinées avec les délégués des parents, les élus et les personnels enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.